



REPUBLIQUE TUNISIENNE



Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable



Agence Nationale
de Protection de l'Environnement

Indicateurs de la

Pêche durable

2006



Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable

INTRODUCTION

La pêche et l'aquaculture constituent une source vitale d'alimentation, d'emploi, de loisirs, de commerce et de bien-être économique et social aussi bien pour les générations présentes que futures. Elles doivent être, à cet effet, aménagées d'une manière à assurer la conservation et le développement des ressources aquatiques vivantes pour le bien-être de l'homme, tout en respectant les écosystèmes et leur diversité biologique. De ce fait, ces deux sous-secteurs de l'agriculture doivent être perçus comme deux activités essentiellement complémentaires, basés principalement sur des potentialités naturelles dont il faut gérer l'exploitation dans un contexte, autant que possible, de durabilité. Les deux activités devraient être considérées dans le cadre d'un système homogène d'interactions "Ressources/Homme" qu'il s'agit de préserver contre les impacts négatifs des pressions anthropiques et naturelles.

Comme toute activité basée sur l'exploitation des ressources naturelles, la pêche de capture et l'aquaculture passent par des situations plus ou moins difficiles qui se reflètent au niveau des taux d'extraction, des techniques et des pratiques utilisées, de l'intégrité des écosystèmes aquatiques et des pressions diverses qu'ils subissent des ressources humaines impliquées etc. La bonne gestion des pêcheries et l'optimisation des moyens utilisés aussi bien au niveau de la main d'œuvre qu'à celui du matériels et équipements usités doivent constituer les bases de l'aménagement et du développement de l'activité de pêche et des ressources qui la soutiennent. En Tunisie, le secteur de la pêche a connu durant les trente dernières années un développement spectaculaire qui a permis de multiplier la production par trois moyennant un effort très important consenti par les pouvoirs publics au niveau de l'infrastructure portuaire, de la flottille de pêche, des installations industrielles, de la formation, de la vulgarisation et de la recherche. Ces résultats très appréciables ne doivent pas cacher les difficultés, les problématiques et les défis qui risquent d'entraver le développement futur de ce secteur dans le contexte du développement durable.

Pour cela, nous avons essayé de définir certains indicateurs pertinents pour ce secteur et ceci dans le but de suivre l'état de la pêche et de l'aquaculture et pour pouvoir juger de l'évolution de ces deux activités et d'apporter, en tant que de besoin, les mesures correctives qui s'imposent.

Place de la pêche dans l'économie nationale

Définition

Il s'agit du rapport entre la valeur de la production des produits de la pêche et le produit intérieur brut du pays (aux prix courants). Cet indicateur montre le poids de la pêche dans l'économie nationale.

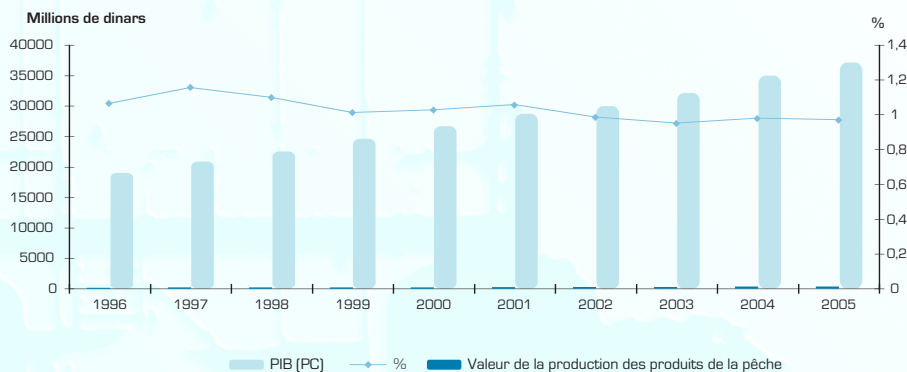
Evolution

Unité : Millions de dinars - %

Années	Valeur de la production des produits de la pêche	PIB (PC)	(%)
1996	202,4	19066,2	1,06
1997	241	20898,2	1,15
1998	247,5	22560,8	1,10
1999	249,2	24671,5	1,01
2000	273,4	26685,3	1,02
2001	303,3	28757,2	1,05
2002	294	29923,1	0,98
2003	305,3	32202,4	0,95
2004	342,2	35035	0,98
2005	360	37201,7	0,97

Source : DGEDA

Place de la pêche dans l'économie nationale



Commentaires

L'examen des données de la dernière décennie (1996-2005), révèle que la part de la valeur de la production des produits de la pêche est pratiquement constante. En effet, la contribution de la pêche dans le PIB est de l'ordre de 1 % au cours de cette période.

Place de la pêche dans le secteur agricole

Définition

C'est la part de la valeur de la production des produits de la pêche dans le PIB agricole. Cet indicateur montre la contribution de la pêche au produit intérieur brut de l'agriculture qui a elle-même sa contribution relative au PIB du pays. L'agriculture recouvre les valeurs ajoutées de l'agriculture proprement dite, de la foresterie et de la pêche.

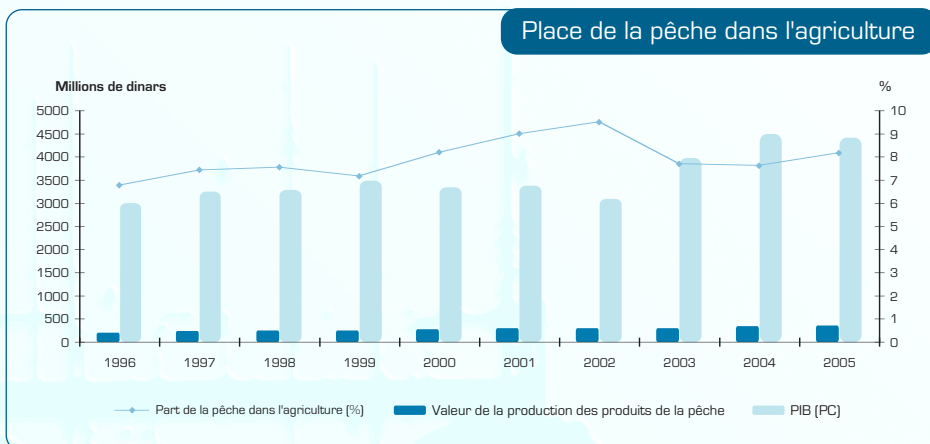
Evolution

Unité : Millions de dinars - %

Années	Valeur de la production des produits de la pêche	PIB Agricole (PC)	Part de la pêche dans l'agriculture (%)
1996	202,4	2997	6,75
1997	241	3248	7,42
1998	247,5	3284	7,54
1999	249,2	3487	7,15
2000	273,4	3342	8,18
2001	303,3	3379	8,98
2002	294	3095	9,50
2003	305,3	3973	7,68
2004	342,2	4501	7,60
2005	360	4412	8,16

Source : DGEDA

Place de la pêche dans l'agriculture



Commentaires

Le pourcentage de la valeur des produits de la pêche par rapport au PIB agricole se situe, depuis 1996, jusqu'à 2005, dans l'intervalle 7 % et 9,50 %. Durant cette période, on constate trois phases d'évolution : une phase constante à légèrement décroissante, de 1996 à 1999, où la part de la valeur des produits de la pêche par rapport au PIB agricole est passée de 6,75 % à 7,15 % ; une phase croissante, de 1999 à 2002 où la part de la valeur des produits de la pêche par rapport au PIB agricole est passée de 7,15 % à 9,50 % et une phase décroissante de 2002 à 2004 où cette valeur est passée de 9,50 % à 7,60 %. Toutefois, il faut souligner que la valeur ajoutée de la pêche n'a pas cessé de croître ; elle est passée de 294 MD en 2002 à 360 MD en 2005, mais c'est le PIB agricole qui a enregistré une évolution très appréciable. Il est passé de 3095 MD en 2002 à 4412 MD en 2005.

Taux d'effort à l'export des produits de la pêche

Définition

Cet indicateur représente le pourcentage de la valeur des produits de la pêche par rapport à la valeur des exportations des produits de la pêche.

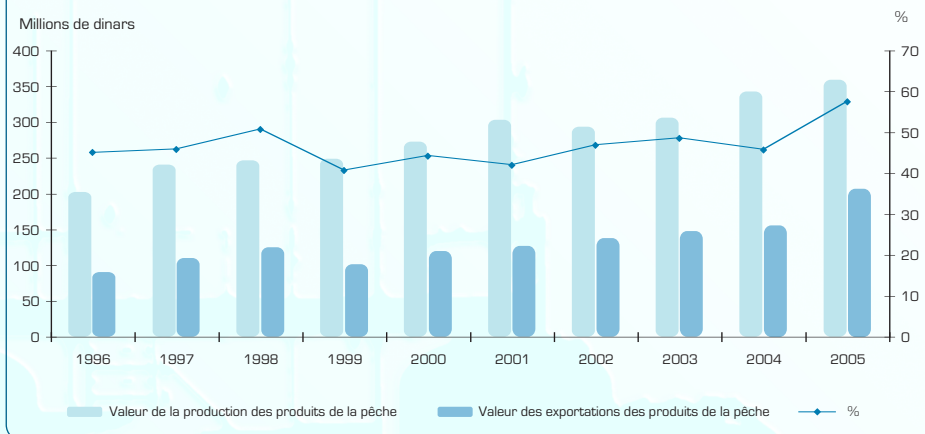
Evolution

Unité : Millions de dinars - %

Années	Valeur de la production des produits de la pêche	Valeur des exportations des produits de la pêche	(%)
1996	202,4	91	44,96
1997	241	110,5422	45,87
1998	247,5	125,6552	50,77
1999	249,2	101,4011	40,69
2000	273,4	120,957	44,24
2001	303,3	127,5106	42,04
2002	294	137,8125	46,88
2003	305,3	148,1666	48,53
2004	342,2	156,4911	45,73
2005	360	207	57,50

Source : DGEDA

Taux d'effort à l'export des produits de la pêche



Commentaires

L'analyse des données enregistrées lors de la période de la dernière décennie (1996-2005) et plus particulièrement à partir de 1999, montre que l'effort à l'export des produits de la pêche est en progression continue. En effet, cet effort est passé de 40 % en 1999 à plus de 57 % en 2005.

Toutefois, l'année 2004 s'est distinguée par une chute de cet effort en enregistrant un taux équivalent à 45 %. Cette baisse n'est pas liée à une diminution des valeurs des exportations des produits de la pêche mais plutôt à une augmentation très appréciable de la valeur de la production des produits de la pêche.

Evolution du nombre d'emplois

Définition

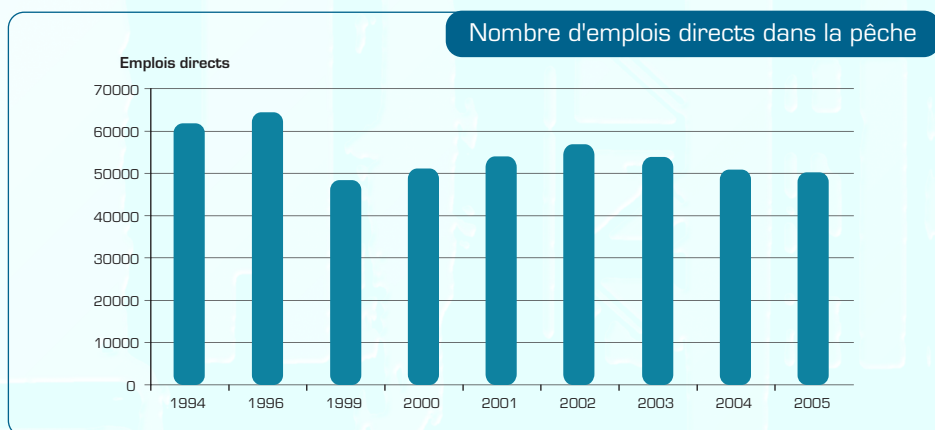
La main d'œuvre dans la pêche correspond à des emplois directs (personnel embarqué tel que les patrons de pêche, les marins et les mécaniciens, s'activant à bord des chalutiers, des barques côtières, des sardiniers et des thoniers senneurs ainsi que les collecteurs de clovisses, les pêcheurs de corail et d'éponges à la plongée et les aquaculteurs) et des emplois indirects (industrie agro halieutique, fabrication des engins et matériel de pêche, maintenance et réparation des filets de pêche). Dans ce qui suit nous nous sommes limités aux emplois directs pour des raisons de disponibilité d'informations fiables. Cet indicateur est important dans la mesure où il peut renseigner sur le pouvoir d'attractivité du secteur et sa capacité à retenir la main d'œuvre nécessaire ; il peut renseigner aussi sur le pouvoir de compétitivité de la pêche par rapport aux autres secteurs concurrents tels que l'agriculture, le tourisme et l'industrie.

Evolution

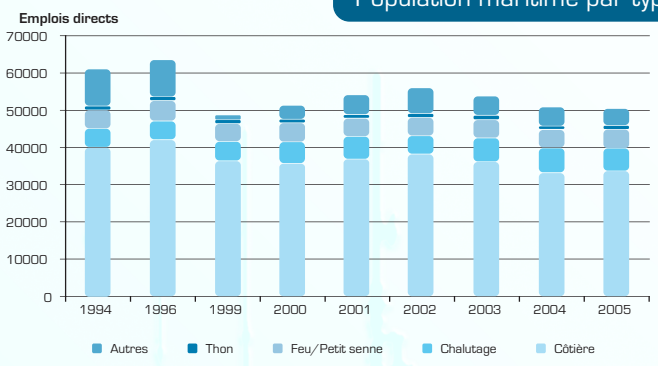
Unité : Emplois directs

	1994	1996	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'emplois directs dans la pêche	61633	64328	48427	51015	53787	56741	53538	50596	50193

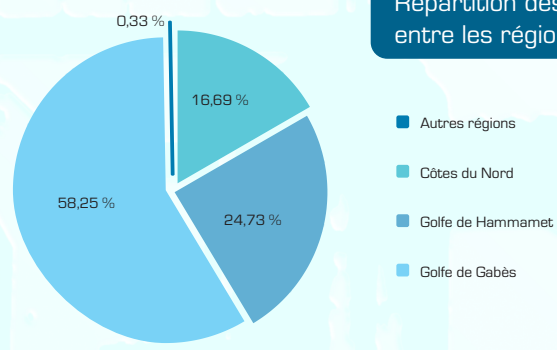
Source : DGPA



Population maritime par type de pêche



Répartition des emplois directs entre les régions (2005)



Commentaires

Le nombre des emplois directs dans le secteur de la pêche est estimé, en 2005, à 50193 postes dont 67 % dans la pêche côtière et 58 % dans le Golfe de Gabès. On observe depuis 1996 une diminution de ces emplois (64328 en 1996 contre 50193 emplois en 2005, soit une perte de 14135 emplois), notamment dans la pêche côtière où ce nombre a diminué de 43182 en 1996 à 33628 en 2005, soit 9554 en moins, dans le même temps les emplois dans le chalutage ont augmenté de 5433 à 6037, soit 604 de plus. On remarque aussi que la diminution des emplois dans la pêche côtière s'opère parallèlement à la diminution de la production et des revenus malgré l'augmentation des prix aussi bien sur le marché local qu'international. La diminution est constatée également dans le domaine de la collecte des cloisses (environ 8000 en 1995) où la production fluctue en fonction de l'ouverture ou de la fermeture des zones de pêche.

L'effort de pêche

Définition

Cet indicateur s'exprime en nombre d'unités actives par types de pêche et par la puissance motrice de ces unités. Ce paramètre est utilisé par les biologistes dynamiciens dans leurs études des niveaux d'exploitation des stocks et l'évaluation de ceux-ci. Il reflète la pression de la pêche sur les ressources vivantes et leur environnement ; il traduit aussi le niveau d'équipement des différents types de pêche et leur degré de mécanisation.

Evolution

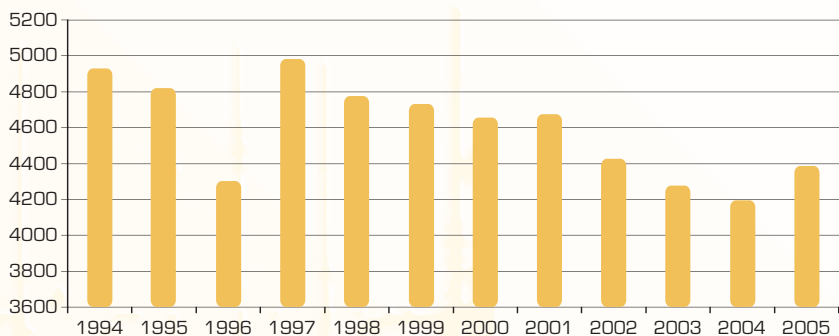
Unité : Barques actives

Type de pêche		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pêche côtière	B.C.M.*	4655	4676	4425	4276	4193	4388
	B.C.N.M.*	6387	6287	6730	6444	5575	5547
Pêche au chalut benthique		402	409	409	404	430	416
Pêche aux petites sennes		385	362	371	361	306	346
Pêche au thon		49	52	51	56	57	51
Autres types de pêche		201	250	210	242	228	219
Total		12079	12036	12196	11783	10789	10967

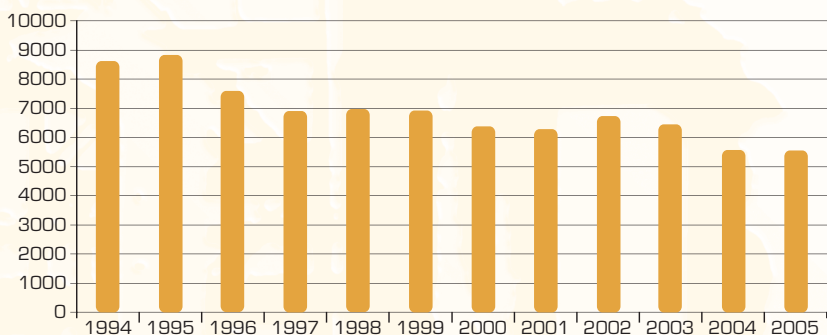
BCM : Barques côtières motorisées
BCNM : Barques côtières non motorisées

Source : DGPA

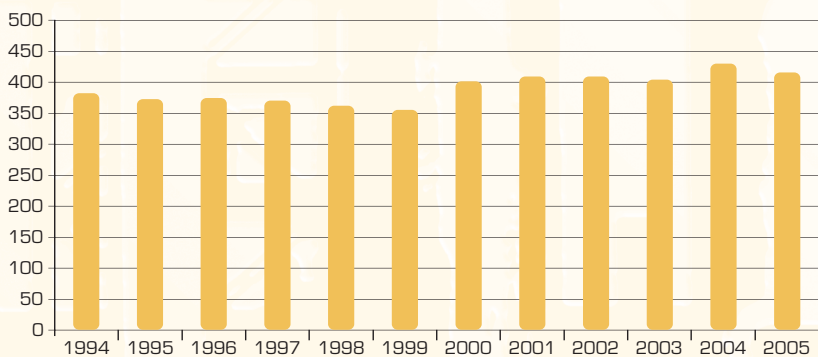
Evolution du nombre de barques côtières motorisées



Evolution du nombre de barques côtières non motorisées

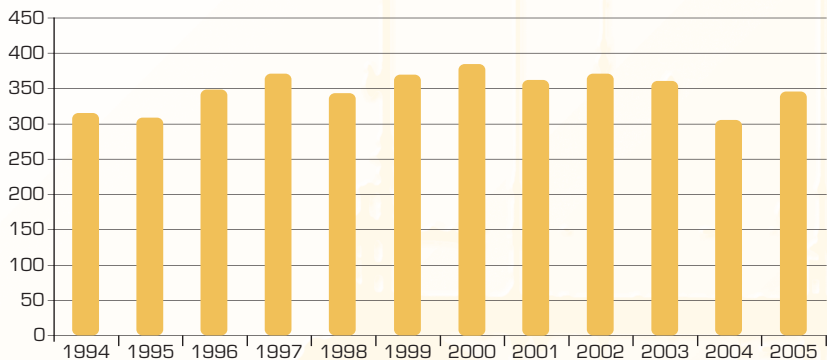


Evolution du nombre de chalutiers

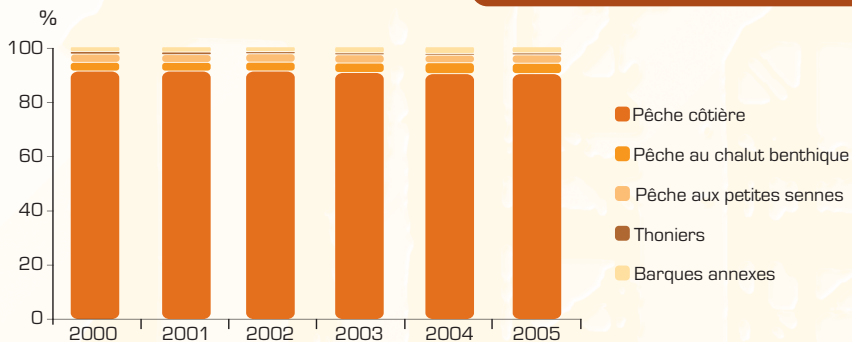


L'effort de pêche (suite)

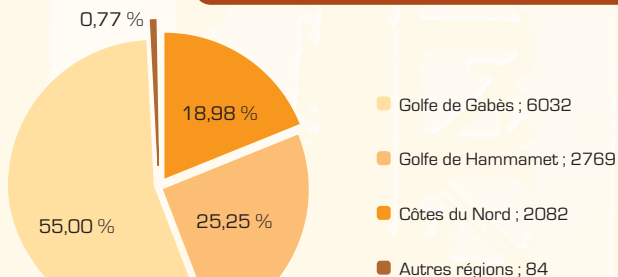
Evolution du nombre de sardiniers



Evolution de la flottille de pêche



Répartition régionale de la flottille de pêche (2005)



Commentaires

La flottille de pêche est constituée essentiellement de barques côtières qui représente environ 90 % du nombre total en 2005. Le reste de la flottille est réparti entre les chalutiers, les sardiniers, les thoniers et les barques annexes. On constate également que la part des barques côtières aussi bien motorisées que non motorisées marque une légère baisse qui pourrait être due d'une part à la mesure prise pour interdire la construction de nouvelles unités dans les régions Est et Sud et à la diminution des captures.

Presque 55 % de la flottille est concentrée dans le Golfe de Gabès 25 % dans le Golfe de Hammamet et 19 % dans le Nord et ceci malgré les nombreux encouragements financiers, administratifs et juridiques pour le développement de la pêche dans la zone Nord dont on peut citer :

- A partir de 1999, l'octroi d'une subvention de 210 millimes par litre de gasoil contre 102 millimes pour les autres régions.
- Rabattement de deux tiers de la redevance portuaire.
- Réduction au tiers du prix d'occupation temporaire dans les enceintes portuaires.
- Subvention de 30 pour cent du montant de l'investissement pour les projets de pêche ayant comme port situé dans les zones comprises entre Bizerte et Tabarka.

Evolution de la production nationale

Définition

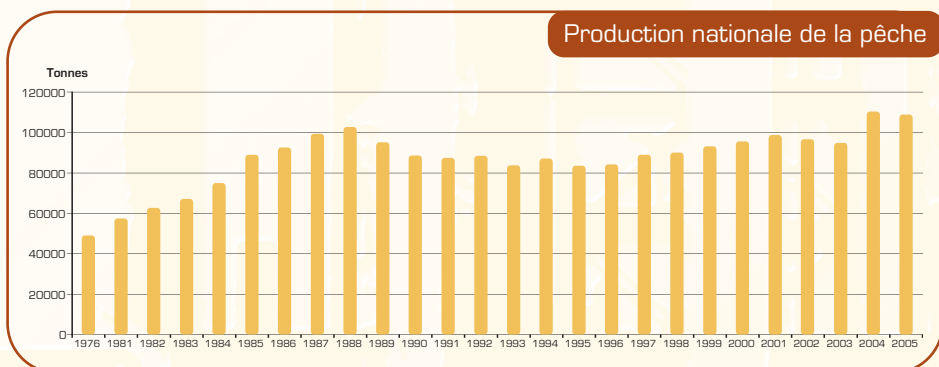
Il s'agit de la production halieutique nationale, exprimée en tonnes.

Evolution

Unité : Tonnes

	1976	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Production	49100	57468	62752	67145	74943	88895	92681	99184	102674
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Production	95096	88613	87625	88551	83779	87043	83636	84229	89020
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Production	90039	93186	95550	98628	96685	94784	110272	108699	

Source : DGPA



Commentaires

La production nationale totale de la pêche a grimpé de 25000 T en moyenne dans les années 60 à 43000 T durant les années 70, pour atteindre le record de 102000 T en 1988. Depuis 1989 jusqu'à nos jours elle stagne aux alentours de 90000 tonnes par an comme le montre le graphique précédent. Les deux dernières années 2004 et 2005 ont été caractérisée par un nouveau record dans la production halieutique qui a atteint respectivement 110272 tonnes et 108699 tonnes.

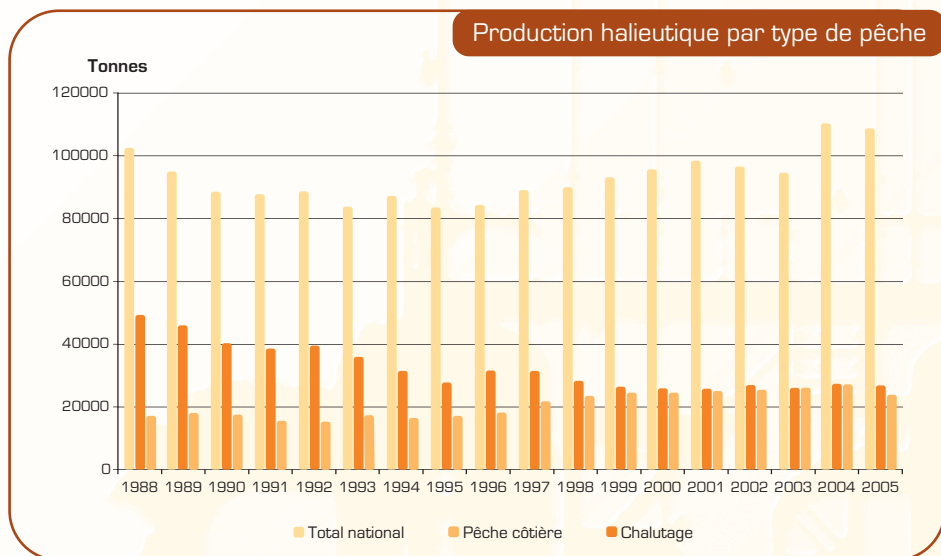
Les types de pêche les plus importants sont la pêche côtière ou pêche artisanale, la pêche à la senne et le chalutage. D'autres types de pêche de moindre importance sont pratiqués comme la capture du thon, du corail, des mollusques bivalves, notamment les palourdes et les ressources lagunaires.

Le graphique ci-dessous montre que la pêche côtière est pratiquement stable entre les années 1995-2005 où elle oscillait entre 26000 et 27000 tonnes. Par contre, la pêche au chalut a vu sa production grimper relativement pour atteindre 27000 tonnes en 2004 puis en 2005 elle a chuté à environ 24000 tonnes. Cette baisse de la pêche benthique est due essentiellement d'une part à la diminution de la pêche côtière et d'autre part à l'effort de pêche relativement important dans le golfe de Gabès. Pour cela, il serait plus judicieux de réduire l'effort de pêche comme le soulignent les travaux d'investigations scientifiques réalisés par l'INSTM.

Remarque :

La production de la pêche augmente en général lorsque l'effort de pêche augmente (plus d'unités de pêche, augmentation de la puissance motrice, marées plus longues et temps de pêche plus important, engins de pêche plus efficaces et plus performants) mais cela non indéfiniment. Dans de telle situation on dit que les ressources halieutiques concernées sont surexploitées et plus l'effort de pêche augmente alors plus le taux de surexploitation croit; c'est actuellement le cas dans le golfe de Gabès.

Evolution de la production nationale (suite)



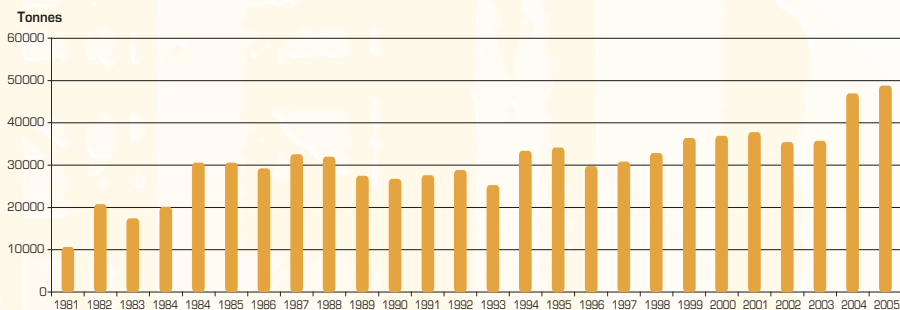
Cette diminution est compensée par la production de poissons bleu surtout ces deux dernières années où cette production a atteint 47000 tonnes en 2004 et 49000 tonnes en 2005.

La production de poissons bleus s'élève, en moyenne à 37000 tonnes ; ce qui ne représente que 37 % du stock exploitable tel qu'il a été estimé en 2005 par l'INSTM (120000 tonnes peuvent être exploités sans porter préjudice aux ressources selon ces estimations) ; mais ce sont surtout le marché et les prix qui semblent constituer le stimulant principal pour le développement de cette pêche.

Depuis 2001, une stratégie nationale de développement de la pêche aux poissons bleus a été mise en oeuvre, portant particulièrement sur l'acquisition de cent sardiniers additionnels (2002-2006) et d'encouragements à la préservation de la qualité des captures.

L'évaluation à mi-parcours de l'exécution de cette stratégie montre que des efforts supplémentaires doivent être faits pour atteindre les objectifs fixés; une nouvelle dynamique s'installe depuis un certain temps, visant à accélérer le rythme de réalisation des actions programmées, notamment pour la construction des sardiniers.

Production de la pêche au poissons bleus



Evolution de la production des thonidés

Définition

Ce groupe d'espèces comprends les poissons pélagiques de grande taille, notamment les thons (thon rouge, pélamides et autres thonidés) et l'espadon ; ce sont des espèces hautement migratrices en général.

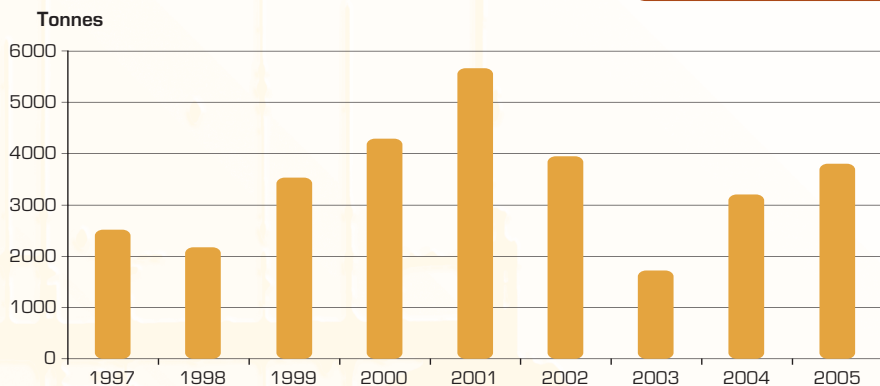
Evolution

Unité : Tonnes

	Année	Quantités	Observations
Evolution de la production des thonidés	1997	2507	Stock exploitable non déterminé
	1998	2168	
	1999	3510	
	2000	4281	
	2001	5654	
	2002	3933	
	2003	1722	
	2004	3182	
	2005	3779	

Source : DGPA

Production de thonidés



Commentaires

La gestion des stocks de poissons pélagiques de grande taille revêt un aspect régional méditerranéen voire international ; les captures sont régies par des quotas fixés par la Commission Internationale des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Depuis l'année 2002 le thon rouge donne lieu, en Tunisie et à l'instar d'autres pays méditerranéens (notamment l'Espagne, la Croatie, Malte, l'Italie et la Turquie), à l'engraissement dans des cages offshore (quatre fermes sont en activité) dont la production est comptabilisée parmi les produits aquacoles. Autant il est difficile d'atteindre un aménagement rationnel de ces ressources (qualifiées de hautement migratrices) autant il est nécessaire d'adopter une attitude prudente et vigilante quant aux efforts de développement de ce type de pêche et d'engraissement. Il est toutefois précisé que les mesures prises par l'ICCAT, y compris celles relatives à la taille de première capture (6,4 kg) et des quotas alloués sont prises en ligne de compte.

Evolution de la production des clovissees

Définition

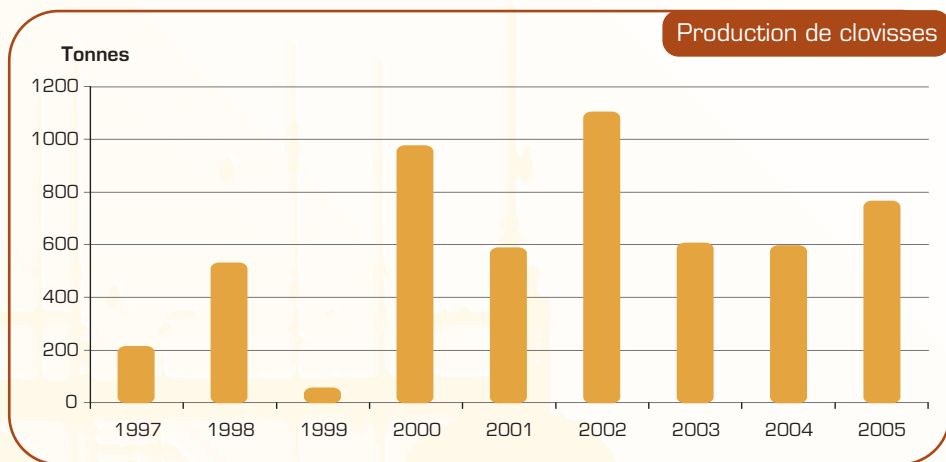
Les clovissees font partie des mollusques bivalves (l'espèce *Ruditapes decussatus* est une des plus demandées et prisées par le marché à l'exportation), leur collecte revêt un aspect social, économique et commercial important notamment dans la région Sud où des milliers de personnes notamment des femmes sont employés pendant les saisons d'ouverture de la campagne de collecte, à ce type d'activité.

Evolution

Unité : Tonnes

	Année	Quantités	Observations
Evolution de la production de clovissees	1997	213	Stock exploitable non déterminé
	1998	528	
	1999	55	
	2000	973	
	2001	589	
	2002	1103	
	2003	605	
	2004	597	
	2005	766	

Source : DGPA



Commentaires

La collecte des clovisse passe par une situation difficile, voire aléatoire à cause des restrictions commerciales à l'exportation et des impacts négatifs des efflorescences des espèces toxiques de phytoplancton. Ainsi on constate que la production est presque exclusivement contrôlée par les décisions d'ouverture et de fermeture de la collecte. Étant donné l'importance de cette pêche, une stratégie pertinente a été conçue et mise en œuvre depuis une dizaine d'années, comportant un réseau de suivi et de surveillance du phytoplancton et des bio toxines ; ce réseau devrait être renforcé et adapté aux réalités de terrain (nombre adéquat des stations de contrôle et fréquences d'intervention surtout en périodes critiques), pour permettre des interventions promptes et ciblées. Par ailleurs et pour répondre à la demande croissante des exportateurs de coquillages, la pêche aux clovisse devrait être soutenue par la vénéiculture (élevage des palourdes) ; pour cela les potentialités d'élevage de la palourde devraient être concrètement définies grâce aux résultats de la recherche.

Evolution de la production aquacole

Définition

La production aquacole est la quantité, exprimée généralement en tonnes par an, d'espèces aquatiques (poissons d'eau douce, d'eau saumâtre et d'eau marine ; crustacés, mollusques et algues) élevées dans diverses structures telles que les bassins, les race-ways, les cages, les canaux, les retenues de barrages, les eaux géothermales, etc...

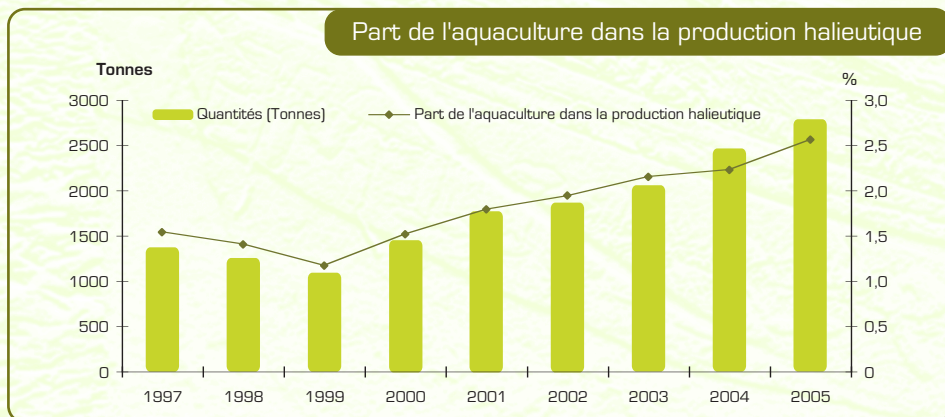
Evolution

Unité : tonne - %

	Année	Quantités	Part de l'aquaculture ans la production halieutique	Observations
Evolution de laproduction aquacole	1997	1369	1,54 %	Stock exploitable non déterminé
	1998	1262	1,40 %	
	1999	1087	1,17 %	
	2000	1446	1,51 %	
	2001	1766	1,79 %	
	2002	1871	1,94 %	
	2003	2039	2,15 %	
	2004	2456	2,23 %	
	2005	2779	2,56 %	

Source : DGPA

Part de l'aquaculture dans la production halieutique



Commentaires

La production aquacole est en faible progression depuis 1999 où elle a passé de 1087 tonnes à 2779 tonnes en 2005 ce qui représente respectivement 1,17 % en 1999 et 2,56 % en 2005 pour la part de l'aquaculture dans la production halieutique totale.

Les objectifs définis dans le 11^{ème} Plan de Développement (2007-2011) sont comme suit :

- 4500 tonnes de produits de piscicultures,
- 800 tonnes de moules et huîtres,
- 100 tonnes de clovisses,
- 2200 tonnes de poissons d'eau douce,
- 700 tonnes d'élevage de tilapia dans les eaux géothermales,
- 500 tonnes de l'engraissement de thons,
- 100 tonnes d'élevage d'algues.

L'aquaculture porte actuellement sur trois types d'élevage : les poissons marins, les poissons d'eau douce et les coquillages. L'engraissement du thon rouge en cages offshore a débuté en 2002 et les premières exportations ont démarré en 2003 (quelques centaines de tonnes). Cette activité est, à l'instar de la pêche aux thons, soumise aux quotas fixés par la Commission Internationale des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). La conchyliculture se limite à l'élevage des moules et des huîtres ; l'élevage des clovisses reste encore au niveau des expérimentations et des recherches. La pisciculture en eau douce se fait essentiellement dans les retenues de barrages ; des unités de production d'alevins de carpe chinoise et de tilapia viennent d'être lancées pour soutenir cette activité.

Pour encourager cette activité, des mesures ont été prises dont on peut citer notamment l'augmentation de la part de la participation étrangère au capital des sociétés mixtes de 49 à 66 % (une action qui vise à mieux impliquer les partenaires étrangers dans la conduite des projets aquacoles). Par ailleurs et pour encourager les élevages off shore, des sites en mer ont été identifiés pour la pisciculture et la conchyliculture respectivement en cages flottantes et sur cordes.

